

nous faisons face à une pénurie de logements et à une inflation galopante.

Rien dans ce bill ne dit qu'un ménage doit limiter sa famille. Ceux qui n'emploient pas la planification familiale pour des raisons d'ordre religieux n'ont rien à craindre. Personne ne leur impose une natalité dirigée. Ce bill vient à point maintenant qu'on a terminé l'étude du bill sur l'avortement. Comme je l'ai déjà dit, nous devrions d'abord modifier la loi dans le domaine de la limitation des naissances. Au fond, c'est à cette étape que la planification familiale commence, non pas après que la femme est enceinte. Ceux dont la conscience leur permet d'utiliser les méthodes anticonceptionnelles pourront pratiquer la procréation dirigée sans enfreindre la loi. Je n'ai rien à redire contre cette partie du bill, mais j'ai quelques réserves quant aux moyens anticonceptionnels dont on peut se servir. On parle de la pilule, de stérilets, de diaphragmes, de préservatifs ou de gelées. Les stérilets notamment, doivent être insérés par des personnes compétentes, et j'ai certaines réserves au sujet de tels moyens. Seront-ils placés par un médecin ou par des infirmières compétentes? Je pose cette question car il y a eu des cas où le stérilet, une fois en place a causé une infection de l'utérus.

J'ignore si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a eu l'intention de proposer ces mesures après l'adoption de la législation sur l'avortement. Si c'est le cas, c'est bien calculé car à présent les bœufs sont devant la charrie. Je le répète, ces mesures permettront aux gens de pratiquer la régulation des naissances en toute conscience et d'espacer ainsi la venue de leurs enfants et de faire disparaître les motifs d'avortements.

J'ai aussi un mot à dire à propos des nouveaux médicaments. La loi actuelle tend à mettre le médecin tout à fait à l'abri, et je ne pense pas que ce soit juste. Aucun médecin ne peut prescrire à un malade une dose de barbiturique assez forte pour provoquer la mort. Chose certaine, si un malade ne peut se procurer que 20 comprimés à l'aide d'une ordonnance du médecin, le trafic illégal coûterait beaucoup trop cher. Ainsi, les ordonnances de médecins n'interviennent pas. En tout cas, si un médecin prescrit une dose mortelle, qui pourrait donc servir au suicide, il doit en répondre devant le collègue des médecins et des chirurgiens. A mon sens, il faudrait bien le préciser, et puisque le médecin doit prescrire des médicaments, on devrait le forcer à assumer une part de la responsabilité de ceux qui préparent les médicaments prescrits.

L'acide lysérgique est l'une des nouvelles drogues au stade de l'expérimentation, et

[M. Rynard.]

rare sont ceux qui en connaissent exactement l'effet. Les chercheurs savent fort bien que ses usagers ont éprouvé des sensations différentes. Certains chercheurs croient que de quelque façon, la drogue pénètre la substance qui isole les cellules du cerveau et cause ainsi les violentes hallucinations dont la plupart d'entre nous ont entendu parler. On a cité le cas de ceux qui se jettent du haut des immeubles, parce qu'ils croyaient vraiment pouvoir voler. Récemment, un homme s'est précipité du haut d'un pont, croyant qu'il pourrait voler. On a signalé au comité que cette drogue pouvait être fabriquée au moyen de diverses substances, faciles à obtenir. Toutefois, il n'y a pas longtemps, des chercheurs ont eu de la difficulté à en trouver, alors qu'on la colportait et qu'on la préparait dans la rue. Il faudrait exercer un contrôle très sévère sur cette drogue, car ses effets sont très nocifs.

Tout en désapprouvant certaines parties du bill, je l'appuie en principe et, je vais donc voter en faveur. Une mesure pareille s'impose d'urgence et comme elle suit de très près l'adoption du projet de loi sur l'avortement, elle arrive à point nommé et met la charrue devant les bœufs. Ce serait un drame si les avortements se multipliaient dans la régulation des naissances. L'avortement n'a pas la place dans la régulation des naissances; il ne devrait pas avoir de raison d'être.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, il n'est pas nécessaire de perdre du temps pour signaler que ce bill rallie l'appui général. Le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) a très bien exprimé les sentiments de ses collègues et du peuple canadien à cet égard. Il n'y a qu'un aspect de la question dont personne n'ait fait mention. Ayant adopté cette mesure législative qui permet chez nous la régulation des naissances et le planning familial, les Canadiens pourront maintenant s'attaquer vraiment à la tâche qui leur incombe en tant que citoyens du monde. Par l'intermédiaire des Nations Unies, nous devrions pouvoir prêter secours à une foule de pays qui ont vraiment besoin d'aide pour freiner l'explosion démographique chez eux. Auparavant, même si nous étions en mesure d'aider d'autres peuples sous ce rapport, ils pouvaient toujours nous dire: «Ah, vous voulez que les peuples de couleur limitent leur population tandis que dans votre pays la limitation des naissances n'est pas légale.» Il nous est maintenant possible d'aider ces peuples librement et ouvertement.

● (4.50 p.m.)

Voilà maintenant que la mesure sur l'avortement apparaît sous son vrai jour. Le député